

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2216-1

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2216-1 intitulé : *Règlement abrogeant le Règlement relatif à la bibliothèque de Saint-Léonard (2216)*.

Le présent règlement entre en vigueur le 3 septembre 2025 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 3 septembre 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate